



L'appli ameli séduit toujours plus d'utilisateurs dans l'Oise!

Avec la rentrée qui approche, certaines démarches s'imposent... L'Assurance Maladie simplifie la vie de ses assurés en leur permettant de gérer leurs démarches de santé depuis leur ordinateur mais aussi depuis leur smartphone ou leur tablette.

Dans l'Oise, plus de 373 000 assurés utilisent déjà les services en ligne de l'Assurance Maladie, soit 66 % des assurés de la CPAM. Près de 30 000 assurés du département se connectent chaque mois sur l'appli ameli depuis leur mobile.

- ✓ **Commander une carte Vitale :** il suffit de télécharger une photo d'identité et de photographier la pièce d'identité, de cliquer et c'est fait ! La carte Vitale sera envoyée sous 2 semaines.
- ✓ **Déclarer une naissance** : 8 jours après la déclaration en mairie, la déclaration de bébé se fait en ligne, sans aucune pièce à joindre ! Il ne restera plus qu'à mettre à jour la carte Vitale en pharmacie ou dans une agence CPAM.
- ✓ **Déclarer un changement d'adresse** : en cas de déménagement, il est possible de signaler sa nouvelle adresse à la CPAM via le compte ameli. Grâce à l'appli ameli, c'est encore plus simple : les champs à remplir sont simplifiés !
- ✓ **Déclarer un RIB**: lorsque leurs coordonnées bancaires changent, les assurés peuvent signaler leur nouveau RIB à leur CPAM directement dans l'appli ameli. Il n'y a plus besoin d'envoyer de papier et les coordonnées sont mises à jour sous 48 heures.

Le compte ameli, c'est aussi bien d'autres services sur l'appli (comme sur le web): la demande d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie, le changement du nom d'usage, la déclaration d'un accident causé par un tiers, la simulation d'aides financières de l'Assurance Maladie,... C'est aussi la possibilité de télécharger une attestation de droits, un relevé d'indemnité journalières, le relevé fiscal,... ou encore la possibilité de suivre en temps réel ses remboursements de frais de santé ou ses paiements d'indemnités journalières ou de poser une question en ligne.

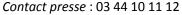
Bon à savoir : pour les assurés qui le souhaitent, un accès internet est disponible au sein des <u>agences de la CPAM et des MSAP</u>. Un accompagnement personnalisé est proposé à cette occasion.











communication.cpam-oise@assurance-maladie.fr

